



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi sept septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents : M. Joël BARBE et Mmes Karine MOLLARD et Estelle GAILARD-BIZOLLON, Adjointes ;
Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS, Alice GIRARD, Karolina MARTIN et MM. Rodolphe BOITEZ, Philippe GIRARD et Simon RICHARD, conseillers municipaux ;

Etaient absents : M. Pascal GENTIL, conseiller municipal ;

Pouvoirs : M. Pascal GENTIL a donné pouvoir à Mme Estelle GAILARD-BIZOLLON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 03/09/2020 - Date d'affichage : 03/09/2020

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 11

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

1 – RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (en application de l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité constitué suite à la reprise par la commune de l'accompagnement des élèves dans le bus scolaire pour les périodes suivantes :

- du 1^{er} septembre au 16 octobre inclus ;
- et du 2 novembre au 18 décembre inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'accompagnateur dans le bus scolaire, à temps non complet une durée hebdomadaire de service de 6 heures. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 (ou indice majoré 327) du grade de recrutement.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DE PILOTAGE NATURA 2000

A la demande du Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard, suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 18 mai 2020, il est proposé au conseil municipal de désigner

- M. Philippe GIRARD en tant que représentant titulaire pour siéger au comité de pilotage Natura 2000, pour la durée du mandat

- M. Simon RICHARD en tant que suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

3 – CHOIX D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CHAUFFAGE AU BATIMENT DE LA POSTE ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente l'étude de l'ASDER concernant le choix de l'énergie au bâtiment de la poste. Cette étude présente 3 options pour remplacer la chaudière fioul :

- PAC air/ air et convecteurs ou poêle à bois
- Géothermie
- Chaudière bois

Le conseil municipal, suivant l'avis du Maire et des adjoints se positionne en faveur de l'option n° 2 Géothermie pour remplacer la cuve à fioul du bâtiment. Cette option est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et au Fonds Départemental d'Equipement des Communes (FDEC).

Ainsi le plan de financement estimatif du projet est le suivant :

Coût des travaux (PAC et forage)	- Estimation ASDER	33 000 € HT

		33 000 € HT
Plan de Financement :	- FDEC 2021 (40% de 30 000€) :	12 000 € HT
	- DSIL 2020 (40%) :	13 200 € HT
	- Autofinancement :	7 800 € HT

		33 000 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – CONVENTION POUR L'INTERVENTION DU CDG 73 SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL 2020/2022

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion de la Savoie (CDG73) une convention pour son intervention sur les dossiers de retraite CNRACL. Cette convention est établie du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022 et n'entraîne aucune dépense communale si aucun dossier de retraite n'est transmis au CDG73.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

5 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ENTREPRISE FREDDY

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer avec Monsieur Freddy DOMINJON une convention d'occupation du domaine public pour une durée d'une année à compter de sa signature afin d'encadrer l'occupation de l'espace situé devant le boulodrome par un foodtruck proposant des Flammenkûches et plats du jour. Il est proposé que cette occupation soit accordée à titre gratuit la première année.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

6 – DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réajuster le Budget Primitif principal de la commune 2020 afin de prendre en compte :

- un transfert de crédit suite à une mauvaise imputation (logiciel bibliothèque) ;
- une augmentation des dépenses de personnel du fait d'arrêts maladies et l'embauche d'un personnel supplémentaire pour accompagner les enfants dans le bus scolaire ;
- l'inscription des crédits votés par la délibération n° 52/2020 validant le marché de déplacement de la cantine scolaire pour un montant de 75420.88€ TTC ;
- l'inscription des crédits votés par les délibérations n°03/2020, 10/2020, 40/2020 et 51/2020 validant les avenants au marché de réhabilitation et extension de l'école pour un montant total de 10368.09€ TTC.

Article	Libellé	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Total Budget Après DM
6413/12	Personnel non titulaire	21 000.00 €	0.00 €	15 000.00 €	36 000.00 €
12	Charges de personnel	114 470.00 €	0.00 €	15 000.00 €	129 470.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM		114 267.39 €	0.00 €	15 000.00 €	129 267.39 €
2051/20	concessions, droits similaires	0.00 €	0.00 €	1 020.00 €	1 020.00 €
20	immobilisations incorporelles	19 818.00 €	0.00 €	1 020.00 €	20 838.00 €
2158/21	Autres matériels et outillage	3 300.00 €	-1 020.00 €	0.00 €	2 280.00 €
21	Immobilisations corporelles	27 939.41 €	-1 020.00 €	0.00 €	26 919.41 €
2313/23	Réhabilitation et aménagement de la poste	708 455.90 €	-25 788.97 €	0.00 €	682 666.93 €
2313/23	Réhabilitation et extension de l'école	345 913.27 €	0.00 €	10 368.09 €	356 281.36 €
2313/23	Déplacement de la cantine	60 000.00 €	0.00 €	15 420.88 €	75 420.88 €
23	Immobilisations en cours	1 145 046.74 €	-25 788.97 €	25 788.97 €	1 145 046.74 €
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM		1 162 126.58 €	-26 808.97 €	26 808.97 €	1 162 126.58 €

Tableau récapitulatif

	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Total Budget Après DM
Total général des dépenses d'investissement	1 233 692.22€	-26808.97€	26808.97 €	1 233 692.22€
Total général des recettes d'investissement	1 233 692.22€	0,00 €	0,00 €	1 233 692.22€
Total général des dépenses de fonctionnement	754 402.32 €	0,00 €	15 000 €	769 402.32 €
Total général des recettes de fonctionnement	780 139.87 €	0,00 €	0,00 €	780 139.87€

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES :

- **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES :** M. Simon RICHARD est désigné en tant que membre de la commission. Un appel est lancé pour trouver 1 délégué du préfet et 1 délégué du tribunal judiciaire (conditions : être électeurs, non élu, non agent de la collectivité ou EPCI)

- **PERSONNEL COMMUNAL :**
 - L'agent technique communal a muté au 02 septembre 2020 au sein d'une autre collectivité et l'ensemble du conseil municipal est favorable à la suppression de poste tel qu'il existe aujourd'hui afin de faire appel à une entreprise extérieur. Cependant, le recrutement d'un agent semble indispensable pour certaines missions (arrosage, réparations ponctuelles, nettoyage...) Le nombre d'heures est à déterminer. M. le Maire informe que la mutualisation des services technique au niveau de l'intercommunalité est en cours d'étude. Le conseil municipal relève qu'il est difficile de garder la commune propre du fait des incivilités. Les élus présents représentant la commune au niveau de la CCLA s'engagent à travailler au niveau intercommunal sur la mise en place d'un affichage autour du lac afin de sensibiliser le public à la préservation du site.
 - En ce qui concerne le personnel nécessaire au services périscolaires, les besoins en recrutement dépendront de la date de reprise de Mme ARTRU Sylvie (date et conditions de reprise seront fixées à l'issue d'une visite médicale)

- **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA PLAGE MUNICIPALE :** M. le Maire fixe la réunion de la commission paritaire en charge du suivi de la délégation de service public au 14 octobre à 17 heures à la plage. Conformément à l'article 4 de la convention de délégation, M. le Maire rencontrera le délégataire accompagné d'un autre représentant de la commune : Monsieur Philippe GIRARD.

- **PLU :** Mme MOLLARD rappelle que les personnes publiques associées ont jusqu'au 24 septembre 2020 pour faire parvenir leur avis sur le dossier de révision de PLU arrêté par la commune. Après cette date, l'arrêté d'ouverture d'enquête publique pourra être pris et les publications lancées. L'enquête publique se déroulera courant novembre 2020.

- **PROJET D'ENTERREMENT DE CONTAINERS POUBELLES :** Une étude préalable afin de déterminer les sites susceptibles d'accueillir des containers poubelles enterrés est en cours, pilotée par la CCLA.

- **ADRESSAGE :** Les plaques des numéros de maison du lotissement du Grand Pré n'ont pas été posées, les boîtes aux lettres n'ayant pas été déplacées conformément aux exigences de la poste pour la distribution du courrier. Les plaques seront prochainement déposées dans les boîtes à lettres.

- **TRAVAUX A L'ECOLE DU ROCHERAY :** Il reste quelques travaux de menuiseries à réaliser. Un nouveau numéro de téléphone va être mis en place, le dernier n'ayant pu être conservé.

- **DEPLACEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE** : Une demande de subvention sera faite auprès de la région pour ce dossier.
- **CALENDRIER DES CONSEILS MUNICIPAUX** : Les conseils municipaux auront lieu le 1^{er} lundi de chaque mois à 20h à compter du mois d'octobre.

La séance est levée à 22h30 et la date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 5 octobre 2020 à 20h00.

La secrétaire de séance,
Mme Karine MOLLARD